

N°2024-02/20B

Objet : AMENAGEMENT DE DEUX DISCONTINUITES LINEAIRES ENTRE DEUX AMENAGEMENTS CYCLABLES SUR LES COMMUNES DE CORNEILLA-DEL-VERCOL ET THEZA, LOTS 1,2 ET 3.

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 février, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10		Pour :	7
En exercice :	10	Vote :	Contre :	0
Présents :	7		Abstention :	0

Présents : François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Nathalie PINEAU, Robert OLIVE, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

Absent excusé : Dominique ANDRAULT, Christophe MANAS, Jean ROMEO.

Secrétaire de séance : Nathalie PINEAU

Date de convocation : 21 février 2024

Le Président expose à l'assemblée,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Sud Roussillon adoptés en application de l'article L 5214-16 du CGCT,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L 2123-1 et R2023-1,

Vu la délibération du Conseil n°2023-11/62C du 29 novembre 2023 approuvant le Projet de Territoire de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

Dans le cadre de l'aménagement de deux discontinuités linéaires entre deux aménagements cyclables sur le territoire de Corneilla-Del-Vercol et Théza afin de les connecter à la Voie Verte de l'Agouille de la Mar, il a été décidé de lancer une consultation en procédure adaptée (Art. L2123-1 et R 2123-1-1° du code de la Commande Publique), pour un marché de travaux comprenant 3 lots :

- ✓ Lot 1 - Signalisation – Mobilier Urbain
- ✓ Lot 2 – Espaces verts
- ✓ Lot 3 – Eclairage public

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres il est proposé de retenir les offres suivantes :

Pour le lot 1 : MOLINER SUD SIGNALISATION pour un montant de 116 964,15 € HT ;

Pour le lot 2 : PALM BEACH PAYSAGES pour un montant de 132 432,35 € HT ;

Pour le lot 3 : ARELEC TP pour un montant de 114 995,00 € HT.

EN CONSEQUENCE LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

➤ **APPROUVE** les choix d'entreprises proposées ci-dessus pour chacun des 3 lots ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les marchés à intervenir avec les entreprises mentionnées ci-dessus, ainsi que toutes pièces utiles à son exécution ;

↳ **DIT QUE** les crédits relatifs à ce marché sont inscrits sur les budgets de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**

